
Les Verts valaisans

Programme politique

Législature 2009 - 2013

Table des matières

1	<i>Un nouveau contrat économique et social pour l'environnement</i>	4
1.1	L'écologie moderne est créatrice d'emplois. Elle doit se concentrer sur les technologies qui permettent les économies d'énergie (société à 2000Watt) et le respect de notre environnement (eau, terre, air).	5
1.2	La fiscalité écologique se base sur un nouveau contrat social entre les personnes responsables et respectueuses de l'environnement et celles qui n'en prennent pas soin.	5
1.3	La valorisation de l'eau comme source d'énergie (barrages et retour de concessions), mais aussi comme élément vital (Valais=château d'eau) et de loisir (3ème correction du Rhône) est primordiale.	7
1.4	La formation de base et supérieure de haute qualité et la formation continue pour tous permettent de stimuler l'innovation technologique.	8
2	<i>Pour le sol, il faut un chef d'orchestre !</i>	9
2.1	Changer de niveau pour les décisions	9
2.2	Politique touristique : nouvelles structures supra communales	10
2.3	Politique régionale : nouvelles grandes régions	10
2.4	Fusion des communes : lente progression vers des entités plus grandes	11
3	<i>L'environnement culturel est capital...parce que la vie seule ne suffit pas</i>	12
3.1	Un soutien fort aux outils de conservation de la culture locale	12
3.2	Une intensification de la professionnalisation de certains acteurs culturels	13
3.3	Une maximalisation des soutiens à la culture	13
3.4	La culture comme instrument d'intégration	14
4	<i>L'environnement politique a besoin de souffle et d'ouverture</i>	14
4.1	Revoir la constitution à l'aune du développement durable	15
4.2	La révision de l'organisation du pouvoir législatif	15
4.3	Double frein aux dépenses et aux investissements	16
4.4	Les femmes et les minorités ont leur place dans la société. Elles doivent aussi l'avoir dans les structures politiques.	16
5	<i>L'environnement naturel comme outil de promotion touristique</i>	17
5.1	Utilisation du sol et résidences secondaires	18
5.2	Les parcs naturels comme carte de visite touristique	19
5.3	L'environnement naturel présente des dangers pour l'homme et les biens	19
6	<i>Les changements familiaux et comportementaux des gens requièrent une réorganisation des structures sociales et sanitaires</i>	20

- 6.1 Nous sommes face à un déficit démographique. C'est une chance à saisir pour l'économie valaisanne et pour redéfinir de nouvelles solidarités entre générations. _____ 21**
- 6.2 Face au mal être psychique qui gangrène notre société, on doit développer des compétences en santé publique dans toute la population et dans les entreprises. La seule médicalisation du désarroi représente des coûts énormes. Il faut agir en amont. _____ 21**
- 6.3 La sécurité sanitaire est vitale pour toute personne qui choisit de s'installer dans une région. Nous devons garantir la couverture du territoire par les médecins généralistes et gardes médicales et une médecine de base accessible à tous. _____ 22**
- 6.4 Structures d'accueil pour les enfants afin de décharger les familles où les parents travaillent : crèches, structures d'accueil post-scolaire, réforme scolaire vers l'horaire continu 22**

1 Un nouveau contrat économique et social pour l'environnement

Actuellement, le contrat économique et social qui existe péjore l'environnement et l'exploite dangereusement. Les hommes vont même très souvent jusqu'à taquiner la limite qui existe entre l'exagération d'une surexploitation des ressources naturelles et celle du bon sens réfléchi à partir de la durabilité de ces mêmes ressources pour garantir la viabilité aux générations futures. Malheureusement, souvent sans grande réflexion éthique, le contrat économique est basé sur l'économie de marché dirigée vers une croissance quantitative à tout crin. Incluant les relations de travail entre les personnes qui mettent à disposition leur force et leurs compétences et ceux qui les emploient, le contrat social ne prend que très peu en compte les urgences liées à la détérioration de notre environnement et la surexploitation de nos ressources naturelles. Il faut dire que pour garantir du travail au plus grand nombre, l'économie actuelle et les partenaires sociaux ont pris l'habitude de ne croire qu'à la croissance quantitative.

Dès demain, nous devons inventer un nouveau contrat économique et social pour notre environnement et pour les générations futures. La croissance qualitative en sera le concept central. Non pas produire toujours plus, mais produire mieux en respectant de hautes normes écologico-éthiques. Non pas détruire un environnement social, mais valoriser de hautes normes sociales. La Suisse et le Valais ont une tradition dans le « Swiss Quality ». Il faut la reprendre et la retravailler suivant les exigences écologiques et sociales d'aujourd'hui. Et pour faire en sorte que la boucle soit bouclée, le contrat économique-social entre les gens qui produisent et ceux qui achètent exige également que les nouveaux consommateurs soient sensibilisés à ces normes lors de l'achat des produits dont ils ont besoin. Ce travail est de la responsabilité du politique et des médias.

Pour établir les bases de ce nouveau contrat pour l'environnement, le politique va devoir forger de nouveaux instruments qui vont de la fiscalité écologique à une meilleure vérité des coûts des objets, du soutien aux entreprises qui s'engagent en faveur de l'environnement à la stimulation de l'innovation technologique.

1.1 L'écologie moderne est créatrice d'emplois. Elle doit se concentrer sur les technologies qui permettent les économies d'énergie (société à 2000Watt) et le respect de notre environnement (eau, terre, air).

L'Allemagne nous en donne l'exemple : actuellement dans ce pays on emploie plus de personnes dans les domaines des technologies environnementales et des énergies renouvelables que dans l'industrie nucléaire et dans celle du charbon réunies. Dans le domaine du courant écologique, 120'000 places de travail ont été créées durant les dix dernières années.

Mais le virage énergétique (par exemple la société à 2000Watt) présente d'autres avantages économiques : il diminue les dépenses annuelles relatives à l'énergie dans les ménages des particuliers et dans l'économie pour des chiffres se montant à quelques milliards, il protège le climat, l'air et également la santé des personnes.

Le Valais a des cartes à jouer. Il faut développer par exemple dans les différents services industriels (fusion ou regroupement des services industriels) des compétences sur l'utilisation la plus efficace possible de l'électricité et de l'énergie en général. Ces compétences développées pourront être « vendues » par la suite à d'autres régions qui en auront besoin de faire des économies d'énergie. Le Valais ne peut plus se contenter de vendre l'énergie qu'il produit. Il faut également développer une série de compétences annexes à valoriser ensuite dans le domaine des services.

1.2 La fiscalité écologique se base sur un nouveau contrat social entre les personnes responsables et respectueuses de l'environnement et celles qui n'en prennent pas soin.

Aujourd'hui, les personnes qui endommagent l'environnement ne sont pas plus taxées que celles qui ont une attitude plus responsable. Par exemple, les personnes qui paient une taxe pour les plaques des voitures ne sont pas imposées suivant l'utilisation qu'elles font de leur véhicule. C'est à corriger dans le sens d'une incitation à une mobilité mieux maîtrisée et plus respectueuse de l'environnement. On pourrait diviser la taxe de chaque automobiliste en deux parties : la première partie serait payée forfaitairement suivant la zone dans laquelle la personne habite (plaine, coteau ou montagne) ; la seconde partie serait payée en fonction du nombre de kilomètres parcourus.

La fiscalité écologique a pour principe d'encourager à économiser les matières premières naturelles, à recycler et réparer, ainsi qu'à employer des technologies efficaces. Actuellement, les citoyens ou les entreprises qui font concrètement quelque chose pour

l'environnement ne sont pas ou peu encouragés par l'Etat. Ils font bien sûr des économies individuelles, mais leur engagement éthique et écologique au sens large n'est pas reconnu, voire financièrement peu encouragé.

La fiscalité écologique doit donc avoir trois lieux où s'exercer :

- ▶ *Dans les finances publiques, on s'est beaucoup préoccupé de la dette de l'Etat. C'est une juste préoccupation, mais ce discours occulte une autre dette, bien plus considérable : la dette environnementale. S'il est vrai que nous avons pris l'habitude de vivre à crédit pour le ménage ordinaire de l'Etat, au niveau de l'environnement nous avons aussi pris cette fâcheuse tendance. Le remboursement de la dette sera lourd. La facture nous en est présentée régulièrement sous forme d'inondations, de pénurie d'énergie, d'épidémies, de réchauffement climatique avec ses conséquences, etc. Pour surveiller la gestion des finances publiques, il existe un organe chargé de l'inspection des finances. A l'instar de ce dernier, il faut créer un organe chargé de l'inspection du développement durable afin de surveiller l'impact sur notre dette environnementale des projets dans lesquels nous nous engageons.*
- ▶ *Pour la fiscalité des entreprises : jusqu'à présent, c'est souvent le prix qui est le critère déterminant dans l'attribution de mandats dans le cadre de marchés publics. Les entités publiques n'utilisent pas assez le volet « écologique », intégrant dans les soumissions publiques des critères écologiques déterminants, pour inciter les entreprises à faire des efforts en matière d'environnement, non seulement pour bénéficier d'avantages fiscaux, mais également concurrentiels. Par ailleurs, dans la fiscalité des entreprises, il s'agit de réaliser un transfert fiscal. Celui-ci doit viser à soutenir l'économie et la redistribution, en allégeant les impôts pesant sur le travail et en augmentant les prélèvements sur les pollutions. Enfin, il faut introduire des incitations fiscales à la mobilité verte, un soutien fiscal aux économies d'énergie et au respect de bonnes conditions sociales.*
- ▶ *Pour la fiscalité des individus, il s'agit de récompenser les changements durables de comportement par rapport au logement et à l'occupation du sol, par rapport à l'utilisation des transports et par rapport à la consommation de ressources naturelles ou d'énergie, etc. Si les mesures incitatives ne fonctionnent pas, il faut passer à des mesures plus contraignantes. Dès que le droit fédéral le permettra, il est nécessaire de passer à une individualisation de la fiscalité, à l'instar de l'individualisation des cotisations sociales et des droits qui leurs sont liés. A l'heure où on cherche à faire évoluer la conception « familiariste » de la sécurité sociale pour enclencher le principe de l'individualisation des droits, il faut en profiter pour donner des réponses à la question de l'égalité de traitement entre les différents modes de vie en commun (mariage, concubinage, etc.) et donc de passer à une fiscalité individuelle.*

1.3 La valorisation de l'eau comme source d'énergie (barrages et retour de concessions), mais aussi comme élément vital (Valais=château d'eau) et de loisir (3ème correction du Rhône) est primordiale.

L'eau est une matière première dont la propriété générale appartient à l'humanité. L'eau est un bien public. Par contre, là où des rivières prennent source et des glaciers s'étendent sur les sommets montagneux, les habitants de ces régions se doivent de protéger cette eau et les milieux aquatiques qui en dépendent car l'enjeu de cette action les dépasse, comme le Rhône et la qualité de son eau dépassent les frontières du Valais.

Si l'eau est un bien public, l'utilisation de cette matière première peut être privée. C'est le cas lorsque des collectivités attribuent des concessions qui sont utilisées pour des barrages producteurs d'électricité. Lorsque les concessions sont octroyées -très souvent à bon prix- les collectivités locales n'ont plus rien à dire sur la gestion de leur bien. Aujourd'hui, le Valais arrive face à une période capitale, dans le sens où il va falloir préparer le terrain des retours de concession dans beaucoup de communes. En Valais, il va falloir bien réfléchir : investir et garder non seulement la matière première, mais également devenir totalement ou partiellement propriétaire des installations productrices d'électricité ; ou alors, revendre sous forme de concession l'utilisation de l'eau et perdre la maîtrise sur la vente d'électricité ? Le Valais doit, tant que faire se peut, garder la maîtrise de l'eau sur son territoire de même que le contrôle des installations productrices d'électricité.

Mais l'eau est aussi un élément qui doit être valorisé dans sa dimension ludique. Avec la troisième correction du Rhône, le Valais a non seulement la possibilité de rendre par endroit la plaine accueillante pour les loisirs liés à l'eau, mais le Valais peut en faire un outil de promotion touristique incomparable. Aujourd'hui, les touristes recherchent les endroits où ils peuvent être en contact avec la nature. Le Valais a assez misé sur le tourisme hivernal ; il est temps qu'il développe également des produits pour l'été. La valorisation des lits des rivières latérales et du Rhône participent au développement de ces produits estivaux de tourisme plus doux.

1.4 La formation de base et supérieure de haute qualité et la formation continue pour tous permettent de stimuler l'innovation technologique.

En Valais, les programmes scolaires de base et supérieurs sont déjà bons. Il faut veiller à ce que leur qualité ne soit pas diminuée. L'encadrement des enfants et des jeunes, l'ouverture à la culture et à la création, le positionnement et la réflexion de l'élève par rapport au monde qui l'entoure, la transmission des savoirs et de valeurs sont des éléments constitutifs nécessaires à notre système scolaire et ils requièrent du temps et des moyens.

Mais, l'école valaisanne n'est pas parfaite. Une amélioration notoire doit être faite pour favoriser la découverte et la maîtrise des sciences tout au long de la scolarité. Les connaissances dans le domaine scientifique sont capitales pour créer le terreau de l'innovation technologique.

Par ailleurs, le politique doit aussi maximiser la présence de hautes écoles sur son territoire pour que des liens avec le tissu économique et social valaisan se fassent et qu'ils débouchent sur des projets concrets qui amènent une réelle valeur ajoutée. Pour ce faire, un soutien ciblé à des écoles formatrices dans des domaines de pointe et un appel à la création d'écoles formatrices dans les technologies d'avant-garde en matière environnementale doivent être la priorité du politique.

Enfin, le Valais doit développer des compétences dans la formation continue des adultes. Aujourd'hui, une personne formée dans un secteur reste rarement toute sa vie dans ce même domaine. Il n'est plus rare de pratiquer plusieurs métiers au cours d'une vie. De plus, la formation continue dans tous les métiers est actuellement une norme qui s'approche de l'évidence. Le Valais doit saisir cette chance et mettre en place les structures nécessaires à cela. La formation est quelque chose qui n'a pas de lien direct avec le lieu où elle se donne. Par contre, les personnes qui viennent se former attendent, outre un enseignement de qualité, un accueil de choix que ce soit au niveau de l'hébergement, de la nourriture, de la culture et de l'accessibilité. Le Valais, terre touristique par excellence, peut leur offrir cela tout en faisant fructifier l'économie locale.

Les entreprises que le Valais doit chercher à attirer pour l'innovation technologique se situent dans le domaine tertiaire. Elles ont besoin de s'installer là où le niveau de formation des gens est très bon afin d'avoir sous la main le personnel qualifié et constamment formé dont elles ont besoin. Si la boucle est bouclée, il faut encore dire que l'environnement culturel, la qualité de l'habitat, les infrastructures médicales et la qualité de la structure scolaire sont des éléments déterminants pour l'installation définitive de personnes de

formation supérieure en Valais. Dès lors, pour attirer des entreprises innovantes notamment dans le domaine de l'environnement, le Valais doit améliorer les conditions cadres non seulement pour les entreprises qu'il cherche à attirer, mais également des conditions de vie attrayantes pour le personnel qu'elles emploieront.

2 Pour le sol, il faut un chef d'orchestre !

Dans la question de l'aménagement du territoire, la partition que les autorités politiques de quelques niveaux que ce soit doivent orchestrer n'est pas facile. En Valais, l'harmonie tourne souvent à la cacophonie ou du moins à la discordance totale.

En Valais plus que partout ailleurs, la souveraineté des communes en matière de gestion de territoire est sacrée. C'est la tradition, l'habitude, la coutume. C'est ainsi depuis...toujours. D'ailleurs, peu de Valaisans comprennent que l'Etat du Valais par le Service de l'aménagement du territoire ou que la Berne fédérale puissent venir imposer de force leurs vues en matière de planification du territoire. Et pourtant...il serait temps de remettre tout cela en musique.

Ces derniers temps, plusieurs grands projets de loi ont donné le « LA » que ce soit dans le tourisme, la politique régionale ou dans l'incitation à la fusion des communes. Mais il reste beaucoup de pain sur la planche afin de faire jouer à l'unisson acteurs économiques et politiques, agriculteurs et défenseurs de la nature.

2.1 Changer de niveau pour les décisions

Dans beaucoup de petites, voire de très petites communes, il n'est pas facile pour les autorités communales de répondre avec la plus grande justesse à toutes les demandes qui peuvent leur arriver. Très souvent, aucune structure administrative n'est en place. La plupart du temps, on ne peut compter que sur la bonne volonté de l'un ou l'autre conseiller communal en charge du dicastère dont fait partie l'aménagement du territoire. En plus, par la force des choses, dans une petite communauté, tout le monde se connaît et compte bien continuer à vivre en harmonie avec tous ses voisins quand bien même il s'est mis en lice pour assumer, voire assurer un poste de conseiller communal ou de président de commune

(il faut dire que les gens ne se pressent pas au portillon...) Alors, il est assez compréhensible que la proximité, les liens de famille ou les intérêts des uns et des autres peuvent peser lourd lorsqu'il s'agit de prendre une décision favorable ou défavorable en vue d'un dézonnage, d'une construction ou du respect de l'indice de construction.

Le récent et très inattendu résultat sur le droit de recours (60% des Valaisans se sont prononcés pour le maintien du droit de recours aux organisations de protection de la nature) montre que la population est bien consciente qu'en terme de construction, de respect des règlements et de protection de l'environnement dans son sens large, la Nature a besoin de la loi et de ses défenseurs. Lorsqu'on est trop proches des centres de décision, on risque de ne pas avoir assez de vue d'ensemble et de ne pas décider avec la plus grande justesse.

C'est pour cela que la gestion du territoire doit être au niveau supérieur, c'est-à-dire le canton. Les instruments pour jouer la musique peuvent bien rester en main communales, mais l'esprit et le sens musical doivent résider derrière la baguette du chef d'orchestre.

2.2 Politique touristique : nouvelles structures supra communales

Récemment, le Grand Conseil valaisan a adopté une nouvelle loi sur le tourisme. Elle est en deux volets : le premier concerne la réforme des structures et le deuxième un nouveau système de financement. La réforme des structures fait en sorte que l'on passe de plus de 150 sociétés de développement (il y en avait parfois 3 dans une seule commune !!) à une dizaine de régions sur l'ensemble du Valais. L'intérêt dans tout cela est que la structure « région » doit coordonner les infrastructures touristiques par exemple. Elle devient donc un instrument pour faire en sorte que l'on ne construise pas tout partout, mais que l'on coordonne et planifie mieux entre communes. **Dans ce sens, la région touristique devient un outil supplémentaire pour une gestion concertée et cohérente du territoire.**

2.3 Politique régionale : nouvelles grandes régions

Comme pour la politique suisse, la loi sur la politique régionale valaisanne a fait un changement de paradigme. Elle tient désormais compte du fonctionnement du canton avec trois types d'espaces – plaine, centres touristiques et milieu rural – et de la politique des agglomérations de la Confédération. Par ailleurs, le passage de huit à 3 régions socio-économiques fera aussi en sorte de donner au canton une meilleure vue d'ensemble sur la distribution des aides financières suivant des critères de concordance et de coordination. Plus de possibilités que chaque commune ait son petit bout de zone industrielle dans son coin sans coordination avec ses voisines. Même chose pour les zones commerciales, etc...

Dès lors, la région socio-économique devient aussi un outil supplémentaire pour une gestion concertée et cohérente du territoire.

2.4 Fusion des communes : lente progression vers des entités plus grandes

Le Valais, comme tous les autres cantons, a aussi trouvé un intérêt marqué à la fusion des petites communes. Souvent endettées, souvent en manque de vocations pour assumer les charges politiques, souvent empêtrées dans des projets qui les dépassent, certaines communes se rendent, de gré ou de force, à l'évidence que la fusion avec leurs voisines est nécessaire et salutaire. Le canton a agi de sorte à encourager les fusions par des aides substantielles aux communes qui entraînent dans la démarche. Malgré cela, il reste encore bon nombre de communes dont la taille et les structures ne sont plus suffisantes pour affronter les défis de demain. En Valais aussi, même si la politique d'agglomération et les bienfaits qu'elle amène, peinent à prendre racine, il faudra dépasser les frontières communales pour penser le territoire, pour gérer le trafic, pour coordonner les infrastructures d'utilité publique ou encore planifier les différentes zones. **Que l'entité géographique reste la commune, cela ne gêne pas si la taille en territoire et en quantité de contribuables de cette dernière lui garantit son autonomie. Mais là où ce n'est plus possible, l'instrument de la fusion des communes est idéal pour gérer et organiser de façon plus globale le territoire, les activités et les infrastructures.**

Dans le fond, le Valais prend le bon chemin. Des signes encourageants sont là. D'autres moins...à l'exemple du retour en grâce de la croyance aux grands, voire gigantesques projets immobiliers comme panacée. Il est difficile de se départir des habitudes. La vente du territoire par petit morceau et l'argent fait dans la construction et la vente d'immeuble restent de grands classiques. Et l'autonomie communale veille en gardienne du tempo. Le chef du registre des cordes ne veut pas céder son pouvoir au chef d'orchestre. Pourquoi diable imaginer devoir s'accorder avec le registre des vents ? On verra plus tard...

Les Verts valaisans ne veulent pas reporter à demain ce que l'on peut faire aujourd'hui. Ils s'engagent résolument pour une vision plus globale et plus efficiente du territoire. Et la cacophonie deviendra harmonie.

3 L'environnement culturel est capital...parce que la vie seule ne suffit pas

On peut vivre sans culture, mais sans elle, on a du mal à savoir qui on est, à comprendre le monde qui nous entoure et à se situer par rapport au passé ou aux autres civilisations. Dans un monde où les frontières explosent et les populations se brassent, la culture devient aujourd'hui encore plus capitale qu'autrefois.

A l'heure de l'information à outrance, de l'internet, des voyages en saut de puce à l'autre bout du monde pour peu d'argent, les gens ne pensent plus la terre qu'ils habitent en terme de pays limités par des frontières. Les esprits pensent avec la carte de la mondialisation comme territoire à explorer. Mais la conséquence de cela est bien sûr la question identitaire. Comment se définir en tant que Valaisan. Qu'est-ce « être Valaisan » ? Pour répondre à ces questionnements, la culture est l'un des éléments identitaires essentiels. Et par voie de conséquence, elle devient un ciment social entre les personnes, étrangères ou locales, qui se reconnaissent dans cette même culture.

Mais la seule fonction de la culture n'est pas celle de permettre de se situer par rapport au passé ; elle exige également des gens un questionnement sur ce qu'ils veulent devenir. Dans ce sens, une culture plus avant-gardiste qui dépasse les conventions et les traditions permet d'interroger notre société et de maintenir la curiosité et l'éveil intellectuel chez les gens. Ainsi, la modernité ne s'oppose pas à la tradition, elle la prolonge.

3.1 Un soutien fort aux outils de conservation de la culture locale

Le Valais doit continuer le travail déjà entamé de restructuration de son paysage muséal. Cela est nécessaire pour avoir un outil de présentation idéal et moderne de nos richesses culturelles. Par contre, le Valais ne peut absolument pas laisser l'archéologie devenir un parent pauvre en la matière. Les atouts archéologiques que le Valais possède sont de niveau international. Il faut les valoriser et en faire un instrument d'attrait touristique important.

La conservation de la culture locale est aussi garantie par les nombreux chœurs et fanfares disséminées dans tout le canton. Le soutien cantonal doit être fort à ce tissu musical intense.

3.2 Une intensification de la professionnalisation de certains acteurs culturels

Aujourd'hui, il est admis que la culture est un domaine de l'économie comme les autres. Il requiert des professionnels du management, du marketing et du sponsoring. L'argent que des collectivités publiques comme le Valais mettent à disposition de structures culturelles (théâtre, organisation, etc...) doit être bien investi. Cela ne veut pas dire qu'il doit rapporter de l'argent à l'Etat, mais que les responsables engagés par les structures culturelles et la bonne gestion des événements culturels doit permettre de faire vivre des acteurs, peintres, danseurs professionnels et doit permettre également d'exporter leur savoir-faire sur la scène romande et européenne.

Cette culture plus expérimentale et avant-gardiste peut alors dépasser les conventions et permettre d'interroger notre société, d'avoir en point de mire l'avenir conjugué avec la tradition.

3.3 Une maximalisation des soutiens à la culture

La culture pensée et soutenue en tant que terreau géré par des professionnels pour des professionnels de même que la culture faite et pratiquée par des amateurs devient alors un formidable attrait touristique. Dans ce sens, le soutien marqué que le Valais doit donner à la culture permet aux autres acteurs économiques locaux de profiter directement de la venue de touristes attirés non seulement par la beauté des paysages, mais également par une offre culturelle riche et variée. Le politique ne doit donc pas hésiter à investir massivement dans la culture et d'en faire un atout touristique important.

Par ailleurs, dans la politique économique, le Valais doit aussi miser sur la culture pour attirer de nouvelles entreprises dont les employés et leur famille apprécient un environnement culturel riche et attrayant.

3.4 La culture comme instrument d'intégration

La culture est un ciment social et un élément identitaire essentiel. La connaissance et l'appropriation de la culture locale permettent un positionnement identitaire de chaque individu, étranger ou local, et le partage d'un minimum de valeurs ou de références sur lesquelles échanger. Dès lors, le politique doit soutenir fortement la culture – comme le sport d'ailleurs – car il s'agit là d'une mission qui dépasse l'esthétique. Il s'agit de construire un canton avec un ciment culturel qui est en même temps un ciment social.

4 L'environnement politique a besoin de souffle et d'ouverture

Aujourd'hui, l'organisation politique du Valais en petites communes et en district n'est plus en phase avec les défis de demain comme les changements climatiques, la gestion du territoire, la construction d'infrastructures d'envergure, etc. On doit changer d'échelle pour trouver des solutions durables qui concernent un grand territoire. Or, comme les structures politiques des communes et des districts sont définies dans la Constitution valaisanne, il faut revoir le texte constitutif de la République valaisanne.

Après plus de 100 ans régis par le même texte fondateur des grands principes d'organisation de l'Etat, on doit avoir le courage de lancer une Constituante en Valais. La société d'aujourd'hui n'est plus celle de hier, les réalités actuelles ne sont plus décrites ni dans la forme, ni dans le fond du texte législatif de 1907. Malgré les modifications apportées, le souffle d'une réécriture de la Constitution issue d'un brassage d'idées anciennes et nouvelles permettrait pour le moins de faire coïncider le Valais d'aujourd'hui et la volonté de ses citoyens avec des institutions revues à l'aune du XXIème siècle.

4.1 Revoir la constitution à l'aune du développement durable

La Confédération a revu sa Constitution en 1999. L'un des grands axes qui a été retenu pour donner une ligne directrice à ce texte fondateur de l'Etat fédéral est le développement durable. L'idée n'était pas de céder à la mode ambiante, mais d'utiliser un concept pour redéfinir toutes les tâches de l'Etat en prenant en compte un équilibre entre l'environnement politique, social, économique, culturel et naturel afin d'affronter les défis de demain. Le corollaire de cela est que l'Etat doit changer d'échelle au niveau des structures étatiques sur lesquelles il s'appuie pour mettre en œuvre une telle politique. Il doit par exemple passer de l'échelle de la commune à celle de l'agglomération.

Le Valais doit en faire de même car, souvent plus que les autres cantons, il est exposé par sa topographie par exemple à des dangers naturels qui, s'ils ne sont pas pensés en terme plus globaux, préventifs et sur le long terme, risquent de peser lourd dans la gestion de son territoire et de ses finances. Un autre exemple toujours dans le même domaine est la troisième correction du Rhône qui n'existe pas conceptuellement dans le texte constitutionnel. La mention qui existe à l'art. 17 est celle de « diguement du Rhône » ! Enfin, il est étonnant de constater qu'il n'est fait aucune mention de la réorganisation hospitalière en Réseau Santé Valais et que l'on continue de parler d'hôpitaux de district.

4.2 La révision de l'organisation du pouvoir législatif

Dans une Constituante, les citoyens valaisans doivent pouvoir réfléchir à la structure du Grand Conseil. Il n'est aujourd'hui plus possible de conserver un statut de pur milicien au politique qui exerce un mandat législatif cantonal. Le monde du travail a changé et demande une présence de tous les instants pour l'entreprise qui engage son personnel. Les demandes de congé pour aller exercer un mandat politique sont de plus en plus difficiles à obtenir dans l'économie privée. La conséquence de cela est que très souvent, seuls les professions libérales ou indépendantes peuvent être compatibles avec l'exercice d'un mandat politique. Dès lors, il faut repenser le nombre de députés, la nécessité d'avoir des suppléants, la durée des mandats, etc..

Par ailleurs, environ 10'000 citoyens valaisans sont aujourd'hui privés de la possibilité d'exercer un mandat politique par le fait que le Valais a fait le choix d'interdire aux fonctionnaires et aux employés du Réseau Santé Valais d'être élus au législatif cantonal. Ce choix est très discutable. D'autres cantons –ceux qui d'ailleurs ont révisé récemment leur Constitution- font la distinction entre personnel de l'administration publique exerçant des

fonctions incompatibles avec un mandat politique, par exemple un chef de service, et les autres.

Enfin, la loi électorale pour l'élection au Grand Conseil doit également être révisée dans le sens d'un calcul basé sur la bi-proportionnalité (réforme faite à Zürich pour donner la même chance à tous les partis quel que soit la grandeur ou la population d'un cercle électoral, petit ou non, très peuplé ou non). Par ailleurs, le politique doit aussi réviser les cercles électoraux afin que les élus au législatif puissent avoir une vision plus globale de leur canton lorsqu'ils prennent des décisions sur des questions dépassant précisément les frontières étriquées des districts.

4.3 Double frein aux dépenses et aux investissements

Si le constat fait dans les années précédentes que les finances publiques ne pouvaient plus continuer à rester dans les chiffres rouges pour laisser des dettes aux générations futures, il n'en va pas de même aujourd'hui. Le Valais, grâce à une gestion financière rigoureuse, a actuellement une situation saine. L'instrument qui a été mis en place pour en arriver là est le double frein aux dépenses et aux investissements. Si dans beaucoup de cantons le frein aux dépenses a été introduit, il n'en va pas de même pour les investissements. Aujourd'hui, et pour anticiper –tant qu'il est encore temps- la crise qui est au porte du Valais dans l'économie réelle, le frein aux investissements doit absolument être aboli. L'Etat doit avoir une fonction de régulateur par rapport aux variations de plus en plus grandes de l'économie. Actuellement, il doit investir massivement dans des domaines porteurs d'avenir et dans des secteurs adéquats pour le Valais : les entreprises actives dans les économies d'énergie, les start up dans l'environnement, les technologies de pointes, les pôles de compétences dans la formation, le tourisme, etc...

4.4 Les femmes et les minorités ont leur place dans la société. Elles doivent aussi l'avoir dans les structures politiques.

La place des femmes dans la famille, dans la société et dans la politique a beaucoup changé au cours du XXème siècle. En Valais aussi. Beaucoup de femmes travaillent, sont indépendantes, expriment leurs opinions, etc... Il reste néanmoins quelques domaines dans lesquels elles peinent à marquer leur présence. Pour corriger cela, l'Etat doit par exemple favoriser l'accession des femmes aux postes à responsabilités dans son administration bien sûr, mais également dans toutes les sociétés, fondations, associations et autre dans lesquels il est parti prenant. Le Gouvernement peut aussi par exemple porter ses choix sur des femmes pour la nomination des préfets.

Par ailleurs, l'Etat doit aussi favoriser l'équilibre le plus grand dans son administration entre les deux parties du canton. Le respect de la minorité linguistique est capital pour le Valais. Dans ce sens, il est nécessaire de soutenir partout où cela est possible un bilinguisme bien pensé. A l'école, par exemple, il est nécessaire de mettre l'accent sur un bilinguisme de compréhension écrite et orale (beaucoup plus facile à atteindre que celui qui s'exerce dans la production écrite et orale d'une langue) à l'image de ce qui se fait à la Confédération. Comme seuil minimal, tous les citoyens valaisans devraient à terme être capables de comprendre l'autre langue cantonale au niveau écrit et oral. Ainsi, chacun pouvant s'exprimer dans sa langue maternelle et comprendre l'autre langue, la compréhension serait optimale.

Enfin, le politique doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser l'intégration des populations migrantes installées sur son territoire. Dans ce sens, et même si la loi sur les droits politiques facilite aujourd'hui vraiment l'accession à la citoyenneté suisse, le Valais doit accorder le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal aux étrangers ayant séjournés au moins dix ans sur son territoire.

5 L'environnement naturel comme outil de promotion touristique

L'environnement naturel comprend tout ce qui se voit, y compris le bâti quand il mérite d'être conservé. C'est la richesse que le Valais possède comme d'autres régions dans le monde possèdent des ressources naturelles telles le charbon ou les minerais. Le politique doit faire en sorte de faire fructifier ce patrimoine afin de permettre aux populations locales de continuer à vivre dans leur région d'origine. Le secteur économique du tourisme est directement lié à la ressource naturelle qu'est le paysage. Par contre, l'exploitation du paysage ne doit pas imposer des pertes naturelles, d'où l'importance de la protection de la biodiversité. Par ailleurs, dans le domaine de la protection de la nature, le politique doit s'engager à conserver des espaces sauvages autonomes, à protéger les espèces en danger et à contrôler la nature dans l'espace humanisé. Pratiquant de la sorte, le politique permet à l'économie touristique de vendre autant des espaces très sauvages qu'un paysage bien pensé, voire préservé qu'on emporte telle une belle carte postale. Pour cela, le corollaire nécessaire est une utilisation modérée du sol, une concentration du bâti et une meilleure exploitation du bâti existant rénové.

L'environnement naturel du Valais comprend aussi une nature à maîtriser dans l'espace humanisé. Le politique doit s'engager pour faire en sorte qu'un milieu qui est potentiellement ou réellement dangereux pour l'homme – et il le sera toujours plus dans un milieu alpin à cause des changements climatiques et de la hausse des températures – soit le plus sécurisé possible. Les compétences développées en Valais dans le domaine de nouveaux moyens de protection peuvent aussi être à l'origine de nouvelles entreprises qui les commercialisent.

Par ailleurs, le secteur de l'agriculture fait partie de l'environnement naturel. Le politique doit s'engager pour une agriculture respectueuse de l'environnement permettant non seulement d'assurer une meilleure qualité sanitaire des aliments et du sol, mais également d'exploiter cela sur le plan touristique. La vente de produit du terroir, le choix donné à une consommation de proximité qui évite des transports de marchandises inutiles sont à valoriser dans des labels touristiques auxquels les gens sont aujourd'hui de plus en plus sensibles.

5.1 Utilisation du sol et résidences secondaires

Les structures d'hébergement touristiques sont aujourd'hui déséquilibrées. Le nombre de résidences secondaires croît de jour en jour. Cela a pour conséquences négatives un mitage du territoire, des chiffres d'affaires faibles pour l'économie touristique locale et des centres touristiques qui se vident de leur population permanente. Pour apporter des solutions à ce problème, le politique doit créer un fonds pour la rénovation d'anciens bâtiments à l'intérieur des stations pour en faire des résidences secondaires. L'octroi à un propriétaire des montants tirés de ce fonds pourrait être lié à 2 conditions : l'obligation de mettre le bien immobilier concerné sur le marché de la location touristique pour une longue durée (20 ans) et le respect des normes Minergie. Ce fonds pourrait être alimenté par une taxe sur les transactions immobilières. Pour que le système soit incitatif, il faudrait que le pourcentage des travaux subventionnés soit élevé, par ex. 30%.

Beaucoup de touristes viennent en voiture privée en station (75% du bilan carbone d'une station de montagne est ainsi lié aux transports). Cela occupe de la place et requiert de la part des communes la construction et l'entretien de parking. Afin de résoudre au mieux le problème des transports, le politique doit soutenir les stations qui souhaitent trouver des solutions innovantes pour que les touristes renoncent à leur voiture privée pour se rendre en station (en particulier les propriétaires de R2 qui font régulièrement le trajet domicile – station sans avoir nécessairement beaucoup de bagages ainsi que les locaux qui se rendent en station pour le ski ou une excursion). Par ailleurs, le politique doit aussi sensibiliser les touristes et de la population locale sur le bilan carbone des séjours en montagne et en particulier la part prépondérante des transports.

5.2 Les parcs naturels comme carte de visite touristique

Le Valais doit miser sur le développement de parcs naturels afin d'en faire une carte de visite importante pour l'économie touristique. La sauvegarde de valeurs paysagères de même que l'exposition d'une large palette de milieux passant de l'espace complètement vierge et sauvage à l'espace naturel avec la présence marquée de l'homme (paysage bâti) permettent au Valais touristique d'offrir un large échantillonnage de « produits » pour les touristes.

Etre co-constructeurs de parcs naturels dans des démarches participatives soutenues par l'Etat permet de sensibiliser la population locale au fait que l'outil de travail qu'ils ont à disposition va leur permettre de vivre dans leur lieu d'origine et que pour cela, il faut le soigner, voire le préserver. Ainsi, on arrive à une protection de l'environnement naturel bien compris parce qu'il permet de faire vivre en harmonie l'homme et la nature dans son sens le plus strict.

5.3 L'environnement naturel présente des dangers pour l'homme et les biens

Les dangers naturels seront de plus en plus présents dans des milieux comme le Valais. Les changements climatiques et la hausse des températures font fondre les glaciers et le permafrost. Le sol devient instable et dangereux. Au niveau valaisan, le politique a toute une série de moyens pour contribuer à son niveau à ce que, par exemple, la production de CO₂ soit maîtrisée. Mais entre temps, le politique a le devoir de protéger les hommes et les biens contre les dégâts que peut leur occasionner la nature.

En Valais, la forêt est un des éléments qui permet de stabiliser le sol et de prévenir des glissements de terrain. La protection, l'entretien et l'exploitation de la forêt sont donc à favoriser malgré le fait que le coût de cela est élevé. Pour faire en sorte que la facture soit plus légère, l'exploitation du bois comme source d'énergie doit être soutenue par le canton.

6 Les changements familiaux et comportementaux des gens requièrent une réorganisation des structures sociales et sanitaires

Notre société change : la famille traditionnelle n'est plus le seul modèle ; la place de la femme a beaucoup évolué ; les personnes âgées vivent plus longtemps en bonne santé et de façon autonome ; les mouvements de migration sont nombreux, etc.. Les comportements des gens changent également : plus de mobilité ; plus d'utilisation des médias et d'accès à l'information ; plus de formation ; une nutrition peu équilibrée ; beaucoup de stress et de pression en tout genre ; etc...

Dans le domaine social et sanitaire au sens large, le rôle du politique est celui de créer des structures pour accompagner les gens dans les problèmes de leur vie quotidienne. Par ailleurs, le politique doit également mettre en place une réflexion et des actions par rapport à de grands changements sociaux ou comportementaux qu'il observe afin d'anticiper les problèmes de demain. Par exemple, le surpoids des enfants est aujourd'hui un problème qu'aucun politique n'a le droit d'ignorer. Même s'il s'agit d'une question éminemment privée, l'Etat se doit de mettre tout en œuvre pour corriger cet état de fait qui sinon aura des conséquences lourdes à long terme que ce soit dans le domaine financier que celui de la gestion de la santé publique.

6.1 Nous sommes face à un déficit démographique. C'est une chance à saisir pour l'économie valaisanne et pour redéfinir de nouvelles solidarités entre générations.

L'espérance de vie accrue et le recul des naissances font que l'âge moyen augmente. Ces éléments sont souvent utilisés pour présenter des scénarios catastrophes en terme d'assurances sociales. Pour le reste, on perd souvent de vue que de grands changements se sont opérés au cours des 20-30 dernières années chez les personnes âgées. Elles sont d'une manière générale en meilleure santé et plus autonomes et veulent utiliser au mieux leur retraite pour profiter de la vie. Par ailleurs, bon nombre de retraités n'hésitent pas à déménager le jour où les obligations liées au travail ne les retiennent plus à un endroit. Le choix de leur nouvelle patrie est très souvent dicté par le climat, le paysage, la présence accrue de culture ou le coût de vie inférieur.

Le Valais a toutes les cartes à jouer dans ce domaine. Le politique doit absolument faire en sorte de « vendre » l'image du Valais comme terre accueillante pour une population qui ne demande qu'à être active et par là même faire fonctionner toute une économie qui va du tourisme à la culture, de biens de consommation habituels aux services de soin (médecins, CMS, etc) et de prestations ménagères, du domaine de l'immobilier adapté à leurs besoins au transports publics.

6.2 Face au mal être psychique qui gangrène notre société, on doit développer des compétences en santé publique dans toute la population et dans les entreprises. La seule médicalisation du désarroi représente des coûts énormes. Il faut agir en amont.

Pour faire en sorte que les maladies physiques ou les accidentés soient pris le plus rapidement en charge, un système de samaritains, d'ambulanciers, de médecins de garde, d'urgences ou d'hôpitaux régionaux ont été mis en place. L'échelle des intervenants en cas de problème doit être la plus large possible afin de traiter chaque degré d'urgence là où sa gravité demande qu'elle soit dirigée. Pour les maladies psychiques et psychologiques, le politique doit faire la même chose. Aujourd'hui, tous les cas, lourds ou plus légers, arrivent dans l'entonnoir souvent débordé des hôpitaux ou des médecins généralistes. Le politique doit absolument faire en sorte de renverser la tendance et que se développent déjà dans la population des sortes de samaritains de l'âme dont la tâche serait de diriger vers les lieux les plus adéquats les personnes en souffrance. Le réseau des psychiatres et psychologues doit aussi être développé car les besoins de soins sont importants dans la population.

6.3 La sécurité sanitaire est vitale pour toute personne qui choisit de s'installer dans une région. Nous devons garantir la couverture du territoire par les médecins généralistes et gardes médicales et une médecine de base accessible à tous.

Tant pour la population locale que pour décider les personnes qui voudraient venir s'installer en Valais, la sécurité sanitaire est très importante. Le réseau d'hôpitaux a bien été restructuré avec la planification hospitalière. Mais actuellement, le grand problème est au niveau des ressources humaines. Déjà aujourd'hui, il est difficile de convaincre des médecins généralistes et des spécialistes de certaines disciplines à venir travailler en Valais. Pour les années à venir, le problème de l'insuffisance de médecins de proximité sera encore plus grave. Le politique doit anticiper cela et faire en sorte de créer des conditions-cadres (fiscale, habitation, facilité de formation, réseau de gardes, etc) suffisantes pour garantir la sécurité sanitaire en Valais et la couverture de tout le territoire avec des médecins généralistes de qualité.

L'objectif de la couverture de tout le territoire pour une médecine de base accessible à tous est primordial également pour convaincre des entreprises et des particuliers à venir s'installer en Valais.

6.4 Structures d'accueil pour les enfants afin de décharger les familles où les parents travaillent : crèches, structures d'accueil post-scolaire, réforme scolaire vers l'horaire continu

Aujourd'hui, les deux parents d'une famille traditionnelle ou le parent unique d'une famille monoparentale n'ont pas le choix que de travailler pour subvenir à leurs besoins. Les enfants de ces familles ont le droit d'avoir les mêmes chances que d'autres d'avoir des conditions de garde, d'éducation, de restauration et d'accompagnement scolaire. Ainsi, le politique se doit de prévoir tout cela et de mettre en place le maximum de subventionnement de structures d'accueil pour les enfants de familles qui n'ont pas le choix. La participation financière de ces dernières doit d'ailleurs se calculer en fonction du revenu des familles afin de favoriser les revenus les plus modestes.

Par ailleurs, le système scolaire doit également s'adapter le plus possible à la vie des gens. Le Valais est divers de par sa topographie et de par sa double culture, mais le politique doit faire en sorte de favoriser, là où c'est possible, l'introduction de l'horaire continu et l'harmonisation des vacances scolaires sur l'ensemble de la scolarité.